



Facture sur un produit que je n'ai plus

Par **Pacoaloha**, le **21/10/2016** à **19:20**

Bonjour,

Voici mon problème :

J'ai commandé des pneus sur un site connu et je n'ai pas reçu la bonne marque. Après un appel téléphonique on me dit que je recevrais le bon modèle et que les mauvais pneus serai repris.

Avant de recevoir les bon pneus, les mauvais m'ont été repris sans problème par une société de transport. J'ai ensuite reçu les bons.

Le problème : plusieurs semaines après, le site me réclame le bon d'enlèvement du transporteur qui est venu reprendre les pneus chez moi. Le soucis c'est qu'à ce moment là je n'était plus en mesure de savoir où était ce bon et même si il me l'avait vraiment donné.

Après plusieurs échanges avec le site (je leur ai même dit de contacter le transporteur) il me dise qu'étant dans l'incapacité de fournir de preuve je devais donc régler également ces pneus.

Qu'elles solution pourriez vous m'apporter pour me défendre SVP.

Merci.

Par **Visiteur**, le **22/10/2016** à **00:51**

Bonsoir,

Peut être que votre solution est auprès de l'entreprise de transport qui dispose des infos relatives à la mission, à l'identité du chauffeur et son planing du jour en question.

Par **Lag0**, le **22/10/2016** à **09:42**

Bonjour,

Le problème, c'est que le transporteur n'a aucune obligation de traiter avec Pacoaloha qui n'est pas son client. C'est le vendeur de pneus qui l'a mandaté pour faire le transport...

Par **Visiteur**, le **22/10/2016** à **18:52**

Bonsoir,

Je renouvelle mon post en l'aménageant pour plaire aux "administrateurs".

Si le site "vendeur-expéditeur" des pneus a missionné un transporteur pour venir les récupérer chez vous, ils n'y a plus qu'une solution.

Elle est auprès de l'entreprise de transport qui dispose des infos relatives à la mission, à l'identité du chauffeur et son planning du jour en question.

Par **Pacoaloha**, le **22/10/2016** à **21:36**

Merci pour vos réponses,

J'ai demandé à ce site de se renseigner auprès du transporteur et ils m'ont répondu par mail qu'ils avaient déjà fait la demande, et que la réponse du transporteur était qu'ils n'avaient pas de trace d'un enlèvement chez moi ce jour là.

Soit le site n'a pas contacter le transporteur, soit le transporteur s'est gavé de deux pneus...

Par **morobar**, le **23/10/2016** à **10:35**

Bonjour,

Il apparaît que vous avez été particulièrement négligeant dans votre remise à ce transporteur sans prendre aucun attachement.

Vu de l'extérieur et nonobstant votre parole, on est en droit de se dire que vous avez pu revendre ce lot, le mettre en décharge...

Il est possible que le conducteur ait imaginé ce moyen pour détourner le retour. Si vous ne pouvez, faute de documentation, mettre en cause le transporteur vous ne pourrez éluder le paiement réclamé.

C'est la suite qu'implique l'article 1353 du code civil.